

217C0089  
FR0011992700-FS0023

9 janvier 2017

**Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 du code de commerce)**

**ATEME**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 janvier 2017, la société par actions simplifiée Keren Finance<sup>1</sup> (178 boulevard Haussmann, 75008 Paris), agissant pour le compte du fonds Keren Essentiels dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 janvier 2017, le seuil de 5% du capital de la société ATEME et détenir, pour le compte dudit fonds, 535 993 actions ATEME représentant autant de droits de vote, soit 5,32% du capital et 4,64% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ATEME sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Raphael Elmaleh.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 10 077 883 actions représentant 11 560 883 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.